

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
DU JEUDI 23 MARS 2023**

Lieu : Salle des fêtes de la commune de AILLAS

* * *

L'an deux mille vingt-trois (2023), le vingt-trois (23) mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de AILLAS, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2023

Nombre de conseillers : 61
En exercice : 61
Présents : 39 (34 titulaires et 5 suppléants votants)
Votants : 48 (39 présents et 9 pouvoirs)

* * *

34 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), Mme Isabelle SABIDUSSI (élu(e) d'Auros), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Graziella CHIAPPA (élu(e) de Gironde-sur-Dropt), Mme Bernadette COUSIN (élu(e) de La Réole), Christophe GARDNER (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Christine LEBON (Maire de Noailac), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Patrick MONTA (Maire de Savignac).

* * *

9 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire :

M. François QUIRIN (Maire de Floudès), absent excusé, donne pouvoir à M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) ; M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), absent excusé, donne pouvoir à Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy) ; M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), absent excusé, donne pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat) ; Mme Camille ESTOURNES (élu(e) de La Réole), absente excusée, donne pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élu(e) de La Réole) ; Mme Milouda M'SSIEH (élu(e) de La Réole), absente excusée, donne pouvoir à M. Jean-François MORO (élu de La Réole) ; M. Vincent GORSE (élu de La Réole), absent excusé, donne pouvoir à M. Christophe GARDNER (élu de La Réole) ; Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élu(e) de Monségur), absente excusée, donne pouvoir à M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur) ; Mme Myriam BELLOC (élu(e) de Saint-Pierre-d'Aurillac), absente excusée, donne pouvoir à Mme Graziella CHIAPPA (élu(e) de Gironde-sur-Dropt) ; M. Philippe DELIGNE (élu

de Saint-Pierre-d'Aurillac), absent excusé, donne pouvoir à M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac).

* * *

5 suppléants votants :

Mme Isabelle BARBE (suppléante de Bagas) en l'absence de M. Serge ISSARD (Maire de Bagas) ; M. Michel DELVY (suppléant de Berthez) en l'absence de M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez) ; Mme Christine SAPHORE (suppléante de Brouqueyran) en l'absence de M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran) ; Mme Dounia GARCIA (suppléante de Hure) en l'absence de Mme Mylène MORIN (Maire de Hure) ; M. Michel LATRILLE (suppléant de Loupiac-de-la-Réole) en l'absence de M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole).

* * *

3 titulaires absents excusés et non suppléés :

M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens) ; M. Luc SONILHAC (élu de La Réole) ; M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève).

* * *

10 titulaires absents non excusés et non suppléés :

M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil) ; Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot) ; M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt) ; Mme Patricia LAFUGE (élue de Lamothe-Landerron) ; Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole) ; M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole) ; M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur) ; M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin) ; M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan) ; M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue).

* * *

Information : 4 suppléants présents mais non votants : M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie), Mme France GOUDENEGE (suppléante de Camiran), M. Guy CAZADE (suppléant de Loubens), M. Hervé ARTERO (suppléant de Noaillac).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. André-Marc BARNETT, Maire d'Aillas, commune d'accueil.

* * *

Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il a été fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire du 23 février 2023, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU).

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans question ni remarque.

Le Président annonce le report de la délibération concernant l'adhésion de la CdC au SISS à une prochaine séance du Conseil Communautaire afin de prendre le temps de la discussion. Il est proposé que le Bureau des Maires invite les élus actuels du SISS et son Président pour présenter l'étude menée au niveau du futur Syndicat des Mobilités et aborder cette question ainsi que ses implications financières avant le vote en Conseil Communautaire.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- **Prise d'acte du rapport d'activités 2022 de la collectivité (sans vote)**

Le rapport d'activités 2022 de la CdC est présenté au Conseil Communautaire. Il contient un extrait du compte administratif et les principales actions menées au cours de l'année 2022 par les services de la CdC. Le Conseil Communautaire prend acte que ce présent rapport doit faire l'objet d'une présentation par le Maire en Conseil Municipal.

Philippe CAMON-GOLYA, Vice-Président, présente la délibération.

Alain Breuille souligne le bon travail.

Il est précisé que 2 exemplaires papiers seront envoyés dans chaque commune ainsi que dans les EPCI voisins et associations partenaires. Il sera également disponible de manière dématérialisée pour le communiquer aux élus, aux habitants, aux associations communales, etc...

* * *

- **Adoption d'une contribution volontaire exceptionnelle au Service d'incendie et de secours (SDIS) de la Gironde au titre de l'exercice 2023**

La présente délibération a pour objet d'approuver le versement d'une contribution volontaire au budget de fonctionnement du SDIS de la Gironde pour l'année 2023 et le montant de celle-ci fixé à 0.40 euro par habitant.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023 (48 VOIX).

* * *

- **Maison des Services au Public : financement bancaire**

La réalisation de la MSAP suppose de contracter un prêt bancaire estimé à 3 000 000 €. Dans l'attente de l'ouverture des crédits devant avoir lieu dans le cadre du budget primitif prochain, et du fait d'une très grande volatilité des taux, une consultation est en cours auprès de divers établissements bancaires. Il sera proposé de retenir une offre lors de la séance du Conseil Communautaire. Cette délibération pouvant être maintenue ou retirée de l'ordre du jour du fait des résultats obtenus ou pas de la consultation et des délais contraints pouvant y faire face.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Monsieur le Président indique que les offres étudiées ne peuvent être maintenues dans le temps, il serait donc plus prudent de prendre la décision rapidement. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel du Sud-Ouest avec un taux fixe de 3,65 % sur 25 ans.

Jacky BRITTON demande si l'emprunt est renégociable. Il est répondu que la renégociation serait possible dans l'avenir mais exposerait également à des frais plutôt dissuasifs.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023 (AVEC 46 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS DE Mme GARCIA

Dounia ET M. BREUILLE Alain).

* * *

FINANCES

- **Budgets 2022 – Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement dans l'attente du vote des Budgets Primitifs 2023**

Monsieur le Président informe de la nécessité d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs qui devrait intervenir le jeudi 13 avril 2023. Par conséquent, la présente délibération a pour objet d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans l'attente du vote des Budgets Primitifs 2023.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023 (48 VOIX).**

* * *

- **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2023 d'après de Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023 dont l'adoption du rapport égalité femmes - hommes**

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires constitue un document de référence pour le plan d'actions de la CdC, les actions à mener dans les différents domaines d'exercice des compétences communautaires, les réflexions et orientations sur l'évolution des compétences, et qu'il doit faire l'objet d'un vote. Préalablement aux débats sur le projet de budget, une présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit avoir lieu.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Bernadette COUSIN propose d'associer les pompiers à une prochaine réunion de chantier de la MSAP.

Alain BREUILLE demande si l'effet ciseaux est à craindre dans les années à venir avec un tel chiffre d'investissement cette année pour la Maison des Services au Public.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas à craindre car d'une part cela concerne la section de fonctionnement et qu'il y aura des économies sur les frais de fonctionnement ou de déplacements. D'autre part de nouvelles recettes complémentaires pérennes sont prévues. Dans la mesure où nous contenons nos dépenses et que nos recettes sont dynamiques, nous pouvons ne pas nous faire de souci sur ce sujet.

Le Président rappelle que le budget sera construit sans augmentation des taux des impôts. Les recettes fiscales vont augmenter par l'augmentation des bases fiscales que nous connaissons aujourd'hui, à l'exception de la CVAE. Nous attendons également la DGF, nous nous basons sur l'estimation de l'AMF. Nous attendons enfin le montant du filet de sécurité qui ne sera notifié qu'en septembre 2023.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023 (48 VOIX).**

* * *

ECONOMIE

- Attribution de subventions économiques

La présente délibération a pour objet d'attribuer une aide au conseil aux entreprises suivantes :

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE
RESTO MANE	MME ALEXANDRA LARIVIERE ET MME HORTHIANI INES		RESTAURANT	22 RUE DE LA MANE 33490 SAINT-PIERRE D'AURILLAC
EMERGENCE SECURITE	MONSIEUR LAURENT SCHERRER	92150451000014	SERRURERIE	1 BERNATEAU 33490 SAINT-MARTIN-DE-SESCAS
ESSAIM DE LA REINE	MONSIEUR ET MADAME STIERS	82918922400027	AGROALIMENTAIRE	LE RIVET ABBAYE SAINTE-MARIE DU RIVET 33124 AUROS
TOTAL : 3 entreprises soutenues				

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Il est précisé que le montant est forfaitaire, à hauteur maximale de 1 000 euros.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023 (48 VOIX).**

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'au regard du tableau des effectifs, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe, qui est le grade nécessaire afin d'accueillir le nouveau responsable de la médiathèque à La Réole,
- un poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe normale, à temps plein, catégorie A, afin de remplacer au multi-accueil de Saint Pierre d'Aurillac, un agent qui suit son conjoint mais qui n'a pas le grade et qu'il est nécessaire de créer au regard de la réglementation.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023 (48 VOIX).**

* * *

MOBILITE

- Autorisation faite au Président de signer une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine de délégation de compétence d'organisation de transport à la demande

Dans l'attente du transfert de la compétence mobilité au syndicat qui aura en charge l'organisation des mobilités sur les territoires des CdC de Convergence Garonne, Sud Gironde et Réolais en Sud Gironde, il convient de signer une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine pour l'organisation du transport à la demande à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la CdC du Réolais en Sud Gironde.

Stéphane DENOYELLE, Vice-Président, présente la délibération.

Matthias ROBINE demande s'il est possible d'amener les usagers jusqu'aux CdC voisines en dehors de Marmande ou Langon même, par exemple à Saint-Macaire.

Pour le moment ce n'est pas possible car le fonctionnement actuel est maintenu jusqu'au transfert des services de mobilité au syndicat prévu au 1er juillet, après quoi ce sera possible de fait.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023 (48 VOIX).**

* * *

QUESTIONS DIVERSES

- *Il est proposé aux élus communautaires de signer le courrier du Maire de La Réole adressé à la Préfecture, en soutien aux 25 employés de l'entreprise SO LABELS.*

- **Bastien MERCIER :**

« S'est tenue la semaine dernière la cellule opérationnelle suite aux annonces du Ministre. Quelques points paraissent inquiétants. Les difficultés apparentes ont été recensées en trois groupes :

- *le premier concerne les retraités avec des vignes en friche ; ils ne bénéficieront pas de prime à l'arrachage mais verront leurs friches transformées par une société d'investissement dans le bois.*
- *Le second groupe concerne ceux qui souhaitent arrêter pour partir à la retraite ; il est annoncé un arrachage primé à 6000 euros par hectare. Ce point pose un certain nombre de questions qui méritent d'être éclaircies, notamment parce qu'il paraît énorme de transformer ces 6000 hectares en prairies, ce qui par ailleurs n'a pas été une demande de la filière ni du collectif. La demande étant de transformer ces terres en de nouvelles cultures.*
- *Le troisième groupe réunit ceux qui souhaitent une reconversion. Environ 3000 hectares seront financés par la Région pour la reconversion. Au vu des 1500 viticulteurs en difficulté, cela semble terriblement insuffisant. L'autre point négatif est que l'arrachage ne sera pas financé avant 2024, il faut donc s'attendre à des catastrophes sur les entreprises qui ne pourront pas attendre jusque-là.*

Il est prévu une rencontre avec les sénateurs pour signer amendement commun pour la modification de la loi concernant les droits à la retraite pour les agriculteurs. Nous ferons en sorte que soit trouvé un consensus politique.

Une très grosse réunion publique est prévue le 4 avril pour que les représentants de la filière puissent se présenter aux viticulteurs et répondre directement à leurs questions.

La mobilisation continue d'être plus qu'importante car des conséquences sur tous ceux qui dépendent de cette filière se feront ressentir dès 2023. Si gouverner c'est prévoir, nous devons donc prévoir maintenant. »

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,
La séance est levée à 21h55.

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde



M. André-Marc BARNETT
Maire d'Aillas
Secrétaire de séance



